



Commune de
St-Sulpice
CONSEIL COMMUNAL

Procès-verbal N° 03/21
Séance du Conseil communal du
mercredi 21 avril 2021 à 20 h 30
à l'auditoire 350 du bâtiment Amphimax de
l'UNIL

La 41^{ème} séance de la présente législature 2016-2021, 3^{ème} de cette année 2021 est ouverte à 20h30 à l'auditoire 350 du bâtiment Amphimax de l'UNIL par M. Michel Racine, Président pour cette année 2020-2021, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

M. le Président : Nous avons aujourd'hui l'honneur de recevoir M. Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal de Lausanne, qui va intervenir ce soir sur invitation de notre syndic, pour nous présenter le nouveau projet de station de pompage de Saint-Sulpice. Je lui souhaite une cordiale bienvenue.

1. Assermentation de M. Jean-Michel Jungen

L'ordre du jour appelle la prestation de serment d'un nouveau membre du Conseil communal.
Il s'agit de :

- **M. Jean-Michel Jungen** , suppléant à Mme Monika Salas

M. le Président indique que M. Jungen a été choisi par son groupe conformément à l'article 10 du RCC. Il le prie de s'avancer devant l'assemblée et demande à chacun de se lever. Puis il donne lecture du serment. Après quoi M. Jungen lève la main droite et prononce les mots «je le promets».

M. le Président la remercie et, au nom du Conseil communal de Saint-Sulpice, prend acte de son serment et lui souhaite plein succès dans ses activités législatives. Il lui demande de prendre place au sein de l'Assemblée.

L'effectif du Conseil est de 60.

2. Appel

Tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 8 avril 2021, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Effectif du Conseil : 60
Excusés : Mmes Aufrère, Graetzel, Grzelak-Guidon, Moriyama Swan et Willi
MM. Affolter, Beck, Kobel, Liechti, Pache, Plass, Richards et Wirth,
Absents : Mme Thelisson
M. Walpen

Présents : 45
Majorité absolue : 23

M. le Président remarque que tous les membres de la Municipalité sont présents et les en remercie.
La séance est déclarée ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 21 avril 2021

M. le Président propose de reporter le traitement du préavis N° 01/21, prévu au point 6 de l'ordre du jour, à la prochaine séance du Conseil communal étant donné que les membres du Conseil ont reçu le rapport avec deux pages manquantes.

M. le Président invite à passer au vote concernant cet amendement.

L'amendement à l'ordre du jour est accepté par le Conseil par 36 voix pour et 8 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président invite à passer au vote concernant l'ordre du jour tel qu'amendé.

L'ordre du jour est accepté par le Conseil par 43 voix pour et 1 abstention.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 mars 2021

PV N° 02/21

M. le Président : Quelqu'un en demande-t-il la lecture intégrale ou partielle, tel que permis par l'article 57 du RCC ?

Aucun/e Conseiller/ère ne formulant une telle demande, M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV.

Mme Merminod : Dans mon intervention en page 19, il faut remplacer « Nous discutons également la possibilité d'installer un accumulateur solaire d'eau sanitaire » par « Nous observons le boiler d'eau chaude solaire ».

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite à passer au vote

Le PV N° 02/21 du 24 mars 2021 est accepté par 39 voix pour et 5 abstentions

5. Communications du bureau et de la Municipalité

Pour le bureau :

M. le Président : Je vous rappelle que les restrictions en lien avec le COVID19 sont toujours en vigueur et que le public ne peut toujours pas assister aux séances.

Formation des membres du Conseil en matière de finances : Le retour de la première série de cours est très positif et nous ouvrons les inscriptions pour une nouvelle série de 3 cours. Les membres du Conseil intéressés peuvent s'inscrire auprès de notre secrétaire ou de moi-même. Les dates seront proposées ultérieurement par notre boursier qui enverra les invitations aux participants.

J'ai reçu aujourd'hui un email de Mme Grzelak-Guidon dont je vous donne lecture :

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir m'excuser pour la séance de ce soir.

Vous recevrez ma lettre de démission du CC suite à mon déménagement en Valais tout prochainement.

Je vous souhaite bonne continuation pour ces prochaines années et pour Olga, je vous remercie pour votre bon travail lors de la rédaction des PV.

Avec mes meilleures salutations.

Le 22 mars j'ai reçu la copie d'une lettre adressée à la Municipalité, concernant la modification des armoiries de la commune, envoyée par M Sergio Montagner. La question étant déjà en cours de règlement, je ne vous donne pas lecture de ce courrier mas il est à disposition si vous désirez la consulter.

Événement passés :

Je félicite Mme Willi et MM. René Piller et Etienne Dubuis pour leur élection à la Municipalité.

Evénements à venir :

Les prochaines séances du Conseil auront lieu les 26 mai et 23 juin 2021, toujours dans cette salle. La réservation de la salle est à confirmer pour le 23 juin car il est possible qu'elle soit occupée pour les examens.

L'assermentation du nouveau Conseil communal aura lieu le 16 juin mais pour ce qui est du lieu j'attends une confirmation de l'UNIL pour savoir si nous pouvons utiliser la salle dans laquelle nous trouvons.

Enfin, je voudrais demander aux rapporteurs des commissions de bien dater leurs rapports et d'en numéroter les pages

Répartition des sièges pour la nouvelle législature : Avant le mois de juin nous devons répartir les sièges pour les commissions et les présidences du Conseil pour la législature 2021-2026, en fonction de la répartition des forces en présence. Une réunion aura lieu avec les chef/fe/s de groupe afin de déterminer ces répartitions.

Pour la Municipalité :

M. le Syndic : J'ai le plaisir d'accueillir de M. Pierre-Antoine Hildbrand et je lui souhaite la bienvenue. Je le remercie de nous consacrer un moment, malgré son emploi du temps chargé, afin de nous présenter le projet de nouvelle usine de pompage de Saint-Sulpice.

En réponse à la question de M. Golaz concernant la suppression des distributeurs de billets aux arrêts de bus, il n'est pas possible de prendre son billet dans le bus mais des titres de transport peuvent être achetés dans les points de vente des TL. A Lausanne ils se situent à la place de l'Europe et dans tous les kiosques. Ils sont aussi disponibles dans le kiosque du village. Il est également possible de télécharger l'application TL Lausanne pour recevoir votre billet par SMS.

M. Hildbrand : C'est un honneur pour moi de pouvoir intervenir dans un autre conseil communal et je remercie M. le Syndic de son invitation. J'ai beaucoup de plaisir à représenter ici la ville de Lausanne. Je m'appelle Pierre-Antoine Hildbrand et je suis en charge de la sécurité et de l'Economie depuis 2016 et j'ai l'insigne honneur d'avoir été réélu pour la prochaine législature.

Les relations entre Lausanne et Saint-Sulpice sont étroites et j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler, tant dans le domaine des taxis que dans le domaine de la sécurité pour lequel nous siégeons au conseil CDPV avec M. Panzera.

Le service de l'eau de Lausanne a été fondé il y a 120 ans. Les intérêts lausannois étaient parfois dans un service privatisé, parfois dans un service public, puis les choses se sont fixées suite à différentes pénuries d'eau.

La ville de Lausanne s'est longtemps alimentée auprès de ses différentes rivières (le Flon, la Louve, la Vuachère, la Chamberonne) mais elles ne satisfaisaient pas la soif des Lausannoises et des Lausannois. La solution de prendre de l'eau du lac avait toujours été refusée avec véhémence par les milieux hôteliers, du tourisme et de la santé, considérant que cela nuirait à la réputation touristique de Lausanne par rapport aux concurrents du côté de Montreux ou à d'autres stations des Alpes. Le consul de Grande-Bretagne à Lausanne avait écrit aux autorités pour dire qu'il se scandalisait par avance si la

ville avait la mauvaise idée de prendre de l'eau dans le lac. Néanmoins, après avoir prospecté dans le Gros de Vaud, jusqu'à Thierrens puis construit une conduite pour prendre de l'eau à Château d'Oex (il y a d'ailleurs encore de l'eau de Château d'Oex qui coule dans le réseau lausannois) il a bien fallu se résoudre à prendre de l'eau dans le lac. L'eau a été prise à Lutry, d'où la construction d'une usine en 1932, et comme cela n'a toujours pas suffi, il a fallu construire l'usine actuelle, en 1971, pour répondre aux besoins de l'agglomération qui se développait. Cette usine n'arrive pas aujourd'hui en fin de vie mais elle n'est plus adaptée au niveau de ses processus. C'est pour revoir ces processus et déterminer le meilleur moyen de traiter l'eau du lac avant de l'introduire dans le réseau que le service de l'eau a mené des études pendant plusieurs années. 240'000 habitants sont desservis directement par le service de Lausanne et 380'000 si on ajoute les différents réseaux à l'extérieur. L'eau du réseau lausannois est prise à 55% dans le lac et l'usine de Saint-Sulpice est la plus grosse usine de traitement. Le traitement consiste à simuler l'effet de la nature en prenant de l'eau au large et en la faisant passer dans différents filtres à sable. Ce sable bloque les différentes impuretés et est régulièrement lavé. L'eau est ensuite poussée dans le réseau par un système de pompes. Cette usine marche bien mais n'est plus adaptée aux connaissances actuelles sur les micropolluants.

L'eau qui se trouve au large de Saint-Sulpice a des caractéristiques qui nécessitent des réglages très fins, d'où le nouveau système qui est prévu sur cette usine qui sera une des plus modernes d'Europe. Sur le schéma que vous voyez sur l'écran, vous pouvez voir le processus de filtration. D'abord le pompage d'eau brute. Du fait de la prolifération de La moule quagga qui a tendance à obstruer les tuyaux, il faudra multiplier les tuyaux afin d'éviter mécaniquement ce problème. Ensuite une préfiltration pour retenir les éléments les plus grossiers et ensuite une oxydation avancée (utilisation d'ozone et d'eau oxygénée pour dégrader les différentes substances chimiques et pouvoir les extraire de l'eau potable). Vient ensuite une étape de filtration sur du charbon actif en grains (les aspérités du charbon retiennent les impuretés présentes dans l'eau). Il y a ensuite une étape de préfiltration pour enlever le charbon puis l'ultrafiltration qui permet d'éliminer les éléments jusqu'à 0.1 microgramme.. On va également traiter une partie de l'eau avec nanofiltration. On obtient de l'eau de qualité de laboratoire et faut donc ensuite reminéraliser l'eau.

Il faut ensuite diminuer progressivement le chlore utilisé pour la désinfection avant que l'eau soit réceptionnée dans des cuves puis poussée dans des réservoirs situés en hauteur pour assurer la pression nécessaire aux robinets dans toute l'agglomération.

Le bâtiment est construit depuis l'intérieur. D'abord on fait un système pour traiter de l'eau potable en respectant les règles de construction sur le canton. Pour la première fois tout va passer dans une seule maquette numérique et tous les corps de métier qui contribuent à la construction de cette usine travaillent sur le même document informatique en 3D, ce qui devrait permettre de mieux planifier les travaux

Pour ce qui est de l'impact sur le site, nous avons organisé un concours respectant les normes SIA et le projet qui l'a emporté est le bureau Socas de Genève. C'est un architecte d'origine espagnole qui a travaillé à Barcelone, à Valence, à Grenoble et à Genève Votre syndic a d'ailleurs participé au jury qui a examiné les différents projets. Le projet retenu utilisera du pisé (terre compactée) pour un certain nombre de murs qui dépassent du sol. Il est prévu également des panneaux solaires sur le toit et de végétaliser au maximum l'espace entre ces panneaux solaires.

Nous avons prévu de faire une exposition sur site afin que vous puissiez vous rendre compte du projet mais le COVID19 a rendu ce projet un peu compliqué à réaliser mais il n'est pas abandonné. Le projet a été partiellement réduit par rapport à ce qui était initialement prévu. Il était prévu de déplacer un atelier en face du Swiss Tech Convention Center mais cela a été abandonné. Le bâtiment le plus au nord ne sera finalement pas construit. Nous avons estimé qu'il était plus favorable de rassembler tous

les réseaux sur le site d'Epura à Vidy et qu'il n'était pas nécessaire de construire le bâtiment au nord du site. Il y aura par contre un séquençage des travaux entre la destruction du bâtiment nord, à part la partie électricité qui se trouve sur la partie est, et les deux bâtiments formant un L qui se trouveront au sud de la parcelle, avec des gabarits conformes à la situation actuelle.

Les camions qui viendront feront une boucle et pourront livrer les matériaux ou reprendre certains éléments.

Le parc continuera à être accessible à toute la population mais la partie centrale devra être plus fermée étant donné la technicité des installations.

Pour les autres questions, nous avons un avant-projet qui consiste à abandonner le bâtiment des réseaux. Il y a un appel d'offres pour les conduites au lac. Nous ferons la présentation à la Municipalité et aux riverains selon des modalités encore à définir. L'enquête publique est prévue pour fin 2021 et nous espérons obtenir un permis de construire en février 2022. Les travaux pourraient ensuite débuter dans la foulée et la fin des opérations est prévue pour avril 2027.

Grace à la capacité de pompage à Saint-Sulpice et à Lutry nous avons pu abandonner les différentes sources dans le plateau qui étaient contaminées par certaines pratiques agricoles.

Voilà pour le planning prévisionnel. Je me réjouis de continuer à avoir des contacts avec la municipalité de Saint-Sulpice et je reste à votre disposition pour toute question.

M. Laurent Clerc : J'aimerais savoir si la station actuelle restera en fonction, en parallèle de ces travaux.

M. Hildbrand : Oui, elle restera en fonction et c'est une des complications du phasage des travaux. Nous allons construire certains éléments, en maintenir d'autres et passer sur de nouvelles technologies. Etant donné la relative rusticité du système actuel il sera possible de construire tout en continuant à alimenter le réseau.

M. Laurent Clerc : Pour ce qui de l'aspect financier, peut-on s'attendre à un effet de pompage sur notre budget communal ?

M. Hildbrand : En fait l'eau finance l'eau. Il n'y aura pas de recours aux finances communales, ni de Lausanne, ni de Saint-Sulpice. Le prix de l'usine (environ 82 millions) est déjà intégré dans les calculs des factures d'eau potable et que ça ne provoquera pas de hausse du prix de l'eau, au contraire.

Mme Burrus : J'ai assisté au résultat du concours d'architecture à Lausanne et je me réjouis du choix qui a été fait car je pense que le bâtiment s'intégrera bien dans notre espace. Je me pose cependant la question du maintien des arbres qui se trouvent autour de la station actuelle.

M. Hildbrand : Les arbres ont tous été répertoriés par les architectes paysagistes et il en a été tenu compte pour noter les différents projets. L'idée était de minimiser l'avancée du site vers le lac afin de préserver au maximum le parc. Les arbres qui sont actuellement devant l'usine seront préservés mais l'installation de la deuxième conduite pourrait avoir un impact sur le système racinaire d'un certain nombre d'arbres, ce qui est également le cas de la nécessité de creuser en profondeur pour faciliter l'arrivée de l'eau. A terme, il y a une volonté de maintenir une lisière mais nous ne pouvons pas garantir que ces arbres seront maintenus. Cela étant dit, la nouvelle partie de l'usine se situera à l'est, dans la partie la moins arborée.

M. Dubuis : Pouvez-vous me dire à quelle distance des rives l'eau sera pompée et à quelle profondeur sera la conduite ?

M. Hildbrand : Je vous répondrais par écrit dans les prochains jours car les chiffres que j'ai en tête ne sont peut-être pas exacts. Je crois qu'on est à 40 mètres de profondeur pour ce qui est de la crépine. Je pense qu'elle se situe à plusieurs centaines de mètres des rives mais je n'ai pas le chiffre exact.

Mme Kaeser-Moser : Vous avez parlé d'une présentation pour les riverains. Est-ce que cette présentation ne concernera que les personnes qui habitent autour du site ou est-ce que toute la population pourra y assister ?

M. Hildbrand : Etant donné les restrictions dues au COVID19, la présentation prévue prendra peut-être la forme d'un courrier et d'une page internet dédiée avec possibilité de poser des questions et d'obtenir des réponses. Les riverains ont été considérés au sens large car tous les habitants de Saint-Sulpice sont concernés de près ou de loin par ce projet. Nous avons aussi été ralentis dans notre communication car nous avons réduit le projet en supprimant un des bâtiments prévus initialement

M. Wessner : J'aimerais connaître l'impact sur le nouveau port qui va être construit afin de végétaliser la Venoge. Ensuite j'aimerais savoir si la partie du terrain qui ne sera finalement pas utilisé sera mis à disposition de la commune de Saint-Sulpice ou si la commune de Lausanne conserve le tout.

M. Hildbrand : Nous avons échangé dès le début avec les autorités de Saint-Sulpice afin que les architectes tiennent compte, dans leurs projets, du futur nouveau port. Dans cet objectif le site a été étendu vers Saint-Sulpice et non pas vers la Venoge. Le projet n'impacte donc en rien le port et la construction du port ne devrait pas, en principe, entrer en conflit avec les tuyaux de pompage de la station.

Pour ce qui est de la surface, le service de l'eau n'a pas l'intention de vendre une partie du terrain pour réaliser des projets immobiliers ou pour financer une partie de la construction. La surface libre sera conservée afin de se laisser la possibilité de construire un autre bâtiment plus tard.

Mme Fankhauser : Vous avez parlé dans votre présentation de valoriser les matériaux du site pour une fabrication de pisé. Pouvez-vous préciser ce point ?
Ensuite, j'aimerais savoir si les panneaux solaires prévus suffisent à alimenter la totalité du site.

M. Hildbrand : L'architecte a prévu d'utiliser de la terre compactée pour certains murs. L'utilisation de la terre d'excavation du site évite d'amener des matériaux de l'extérieur. Il s'agit de la technologie terrabloc qui peut être utilisée pour les parties hors sol.

Pour ce qui est des panneaux solaires, ils ne couvriront qu'une petite partie des besoins du site car il faut beaucoup d'électricité pour faire passer l'eau par les différents filtres et ensuite l'envoyer dans des réservoirs en hauteur. Par contre nous avons l'obligation politique de n'utiliser que de l'énergie d'origine renouvelable.

M. le Syndic : M. Hildbrand, je vous remercie à nouveau pour cette présentation. Le sujet est passionnant et nous aurons certainement d'autres occasions de discuter de ce projet. Je me permets de vous offrir ces bouteilles d'un cru local.

M. Hildbrand : Merci à tous. Je me réjouis de vous revoir afin de suivre l'évolution de ce projet.

Mme Merminod : Le TKM va reprendre ses représentations dès la fin de la semaine, selon les normes de protection en vigueur. Certains spectacles sont présentés deux fois et il faudra prendre l'habitude de regarder sur internet car il n'y aura plus de brochure annonçant le programme pour toute l'année. La situation financière est saine grâce au maintien des subventions et des aides fédérales. Tous les employés ont été payés selon leur contrat. Nous essayons de reprogrammer tous les spectacles qui avaient été annulés.

Ma deuxième communication concerne l'école. Suite à l'acceptation du préavis 02/21, les garde-corps et les travaux de menuiserie sous les fenêtres ont été exécutés sur les recommandations de la commission. Les sols du bureau de l'UAPE, du doyen et de l'infirmierie ont été changés. Une partie des crépis de la façade est de la salle de gym et du garage ont été refaits et ces travaux ont été effectués à la charge de l'entreprise Lösinger et sous la supervision de notre service des bâtiments.

Mme Theumann : Preuve que les engins fitness répondaient à une vraie demande, de la part des Serpelious et des personnes de passage, leur pourtour au sol n'a pas tenu longtemps devant l'usage intensif des sportifs. Il était dès lors nécessaire d'améliorer cela en intégrant des sous-terrassements constitués de revêtements amortissants autour de chacun des 7 engins fitness de la commune, ce qui a été fait à Pâques.

Il y a 2 ans, le camion Caritas arrêta ses prestations sur l'Ouest Lausannois. Depuis, Caritas s'est démené pour trouver une solution alternative, et une épicerie Caritas ouvrira ses portes le 29 avril à l'avenue du midi 4 à Crissier. Elle s'adresse à toutes les personnes bénéficiant des subsides aux assurances maladie, soit 486 personnes pour notre commune, presque 10% de la population.

Afin de remplir sa mission au mieux et au vu du calendrier très serré de fin d'année, la commission de gestion et des finances rencontrera la Municipalité pour discuter des comptes et de la gestion en amont du dépôt au Conseil des comptes et de la gestion. Néanmoins, afin de répondre aux questions supplémentaires des Conseillers qui n'auraient pas été traités par la commission de gestion et des finances, une séance supplémentaire est prévue quelques jours après le dépôt.

6. Préavis 03/21 « Modification du règlement relatifs à la perception de la taxe de séjour »

M. le Président donne la parole à M. Gygax pour la lecture des conclusions de la commission.

M. Gygax : La commission a pris note des adaptations du nouveau règlement qui modifient le montant de la taxe et la nouvelle répartition du produit qui formalise le soutien nécessaire aux infrastructures de congrès que sont Beaulieu et le STCC. Elle salue les nouvelles dispositions permettant d'instaurer une égalité de traitement entre les hôteliers et les nouvelles formes d'hébergement via les plateformes numériques dans le domaine de l'encaissement de la taxe.

Elle prend aussi note qu'en dérogation à l'art. 3 du nouveau règlement intercommunal sur la taxe de séjour du présent préavis, la Municipalité de Saint-Sulpice a adopté le 22 mars 2021 la directive d'application précisant que « Les personnes accueillies dans le cadre familial ou amical à titre gratuit sont exemptées du paiement de la taxe ». Cette directive entrera en vigueur en même temps que le nouveau règlement intercommunal sur la taxe de séjour.

Forts de ce qui précède, c'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous propose d'adopter le Règlement intercommunal sur la taxe de séjour.

La Municipalité a quelque chose à ajouter

Mme Merminod : Il s'agit d'un préavis qui passe dans plusieurs communes et qui a déjà été accepté par les communes d'Ecublens, de Chavannes-près-Renens et de Pully.

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis 03/21

Mme Burrus : J'aurais deux questions générales à poser à la Municipalité :
Quelle est la maîtrise de la Municipalité sur les assujettis à la taxe de séjour communale ?
Est-ce que la Municipalité perçoit systématiquement ce qui est dû ?

Mme Merminod : Votre question est importante et je vais essayer d'y répondre au mieux. Ces taxes sont perçues facilement auprès des hôtels. Les taxes sur les étudiants sont plus difficiles à percevoir parce qu'ils partent souvent sans annoncer leur départ. Nous sommes en train de réfléchir à un meilleur moyen d'intervenir pour mieux contrôler le paiement de ces taxes de séjour. Nous espérons trouver la solution la moins mauvaise possible sachant que le problème se pose également dans les autres communes.

Mme Richards : Va-t-on examiner un jour la question de notre appartenance au FERL ?

Mme Merminod : Cette question était un vœu de la commission de gestion et des finances auquel nous avons répondu. Je pense que la question n'est pas de savoir si nous voulons faire partie du FERL ou pas mais si nous voulons encaisser des taxes de séjour ou pas. La question est vaste et un peu plus compliquée que de savoir si nous voulons sortir du FERL et garder l'argent des taxes.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote

Le Conseil communal de St-Sulpice

- Vu le préavis municipal N° 03/21 ;
- Ayant pris note de la directive municipale d'application en dérogation à l'art. 3 de ce préavis
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide par 39 voix pour et 5 abstentions

- D'adopter le Règlement intercommunal sur la taxe de séjour

Mme Merminod : Je vous remercie d'avoir accepté ce préavis et je me réjouis d'apporter la nouvelle aux autres communes.

7. Dépôt du préavis 05/21 « Parc de la Mèbre – Crédit de construction – Déplacement du collecteur Mèbre-Sorge »

La Municipalité n'ayant rien à ajouter, M. le Président ouvre la discussion sur le préavis 05/21.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

La commission d'épuration est chargée de l'examen de ce préavis et devra rendre son rapport au Président du Conseil au plus tard le 13 mai 2021.

8. Dépôt du préavis N° 06/21 « Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens – Secteur 12 – Ch. du Bochet/Autoroute »

La Municipalité n'ayant rien à ajouter, M. le Président ouvre la discussion sur le préavis 06/21.

Mme Kaeser-Moser : J'ai une question qui concerne le montant qui est demandé dans ce préavis. Pour la prochaine législature, serait-il possible de donner une décharge à la Municipalité pour de petits montants comme celui-ci ?

M. Panzera : J'ai moi-même posé cette question à un organisme juridique du Canton. S'agissant d'une entente intercommunale, nous sommes obligés de passer par le Conseil communal pour valider ce

préavis qui est le même pour toutes les communes concernées. Il y a d'habitude un préavis par année dont le montant ne dépasse pas 5 digit. Lorsque je me rends à ces réunions, je dépense parfois plus d'argent en parking que le montant que la commune devrait payer.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

La commission d'épuration est chargée de l'examen de ce préavis et devra rendre son rapport au Président du Conseil au plus tard le 13 mai 2021.

9. Dépôt du préavis N° 07/21 « Travaux d'urgence sur la station de pompage de la Chamberonne et sur la station de relevage des Pierrettes »

La Municipalité n'ayant rien à ajouter, M. le Président ouvre la discussion sur le préavis 07/21.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

La commission d'épuration est chargée de l'examen de ce préavis et devra rendre son rapport au Président du Conseil au plus tard le 13 mai 2021.

10. Réponse de la Municipalité N° 08/21 à l'interpellation de M. René Piller & Consorts

La Municipalité n'a rien à ajouter

M. Piller : Je remercie la Municipalité de sa réponse

M. le Président ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité N° 08/21.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

11. Interpellation de M. Laurent Clerc et consorts « Mise à disposition de locaux communaux à titre gracieux »

M. le Président donne la parole à La Municipalité

Mme Merminod : La Municipalité a pris acte de l'interpellation de M. Laurent Clerc et consorts et y répondra avec toute l'attention demandée. Cependant, nous aimerions déjà apporter quelques explications concernant la mise à disposition d'un pavillon scolaire. En effet, il ne s'agit pas d'une mise à disposition à titre gracieux mais d'un partenariat. La commune met à disposition un local, elle en assure le nettoyage des sols et des WC, et en retire plusieurs bénéfices :

- La capacité d'accueil de jour, de midi et de l'après-midi est augmentée de 24 places
- Ecoline prendra à sa charge les travaux de peinture, les aménagements demandés par l'OAGE, le personnel, l'organisation de ces périodes (y compris les repas de midi et les collations)

Les plages de midi seront ouvertes aux enfants de 1P à 4P et les après-midi seront ouverts aux enfants de 1P à 6P.

Tous ces enfants sont à l'Ecole de Saint-Sulpice et donc, en principe, ils habitent Saint-Sulpice. Ce partenariat bénéficie donc aux enfants de notre commune.

Ecoline est la seule école privée de la commune travaillant avec des enfants jusqu'en 6P.

Une convention est en cours d'élaboration entre la commune et Ecoline qui est une structure privée, non-subsidiée et dont les tarifs sont plus élevés que ceux pratiqués par l'UAPE.

Nous avons choisi Ecoline pour différentes raisons :

- Connaissance du partenaire : Ecoline est un acteur économique de notre commune depuis 2012 et a toujours entretenu de bonnes relations avec la Municipalité. De nombreux Serpeliens bénéficient de l'accueil dans cette structure et en sont satisfaits. Nous travaillons déjà cette année avec Ecoline qui assure un accueil parascolaire à une douzaine d'enfants.
- Durabilité sociale et écologique : Ecoline a obtenu un certificat B Corp et, à ce titre, a inscrit dans ses statuts l'objectif d'avoir un impact positif au niveau social et environnemental. Par ailleurs, Ecoline ne reverse aucun dividende aux actionnaires ou aux dirigeants. Les éventuels bénéfices sont versés dans un fond servant à aider les familles aux revenus plus modestes.
- Pérennité : Ecoline est une structure saine financièrement, fiable et reconnue sur le plan professionnel. Elle travaille avec l'OAGE. C'est une structure avec laquelle nous pouvons envisager un partenariat durable, ce qui est important pour les familles qui vont bénéficier de cet accueil parascolaire.

M. le Président ouvre la discussion sur l'interpellation

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

13. Nominations

M. le Président : Nous devons nommer un remplaçant à la commission de recours en matière d'impôts.

L'ASSE, présente **M. Volker Gass**, suppléant à M. Stephen Richards, et **M. Gass** accepte.

Le bureau prend acte de cette proposition.

En l'absence d'autre candidature, M. Gass est nommé tacitement et félicité.

M. le Président : Nous devons également nommer un remplaçant à la commission d'épuration.

Les SCD, présentent **M. Jean-Michel Jungen**, suppléant à M. Cédric Glauser, et **M. Jungen** accepte.

Le bureau prend acte de cette proposition.

En l'absence d'autre candidature, M. Jungen est nommé tacitement et félicité.

14. Communications des délégués aux conseils intercommunaux

AJESOL - Mme Kaeser-Moser : L'assemblée générale aura lieu le 5 mai prochain.

APREMADOL - Mme Michel : L'assemblée générale aura lieu le 29 avril prochain. Le rapport annuel est disponible sur le site de l'APREMADOL. Je profite également de l'occasion pour vous inviter à vous faire vacciner le plus rapidement possible.

ARASOL - Mme Berner : rien à signaler

Conseil d'établissement de la Planta - Mme Willi : Mme Willi est excusée

ORPC - M. Golaz : rien à signaler

PoIOuest – M. Piller : Nous aurons une séance le 19 mai avec discussion sur les comptes.

SDOL – M. Bähni : rien à signaler

12. Propositions individuelles et divers

Le Président ouvre la discussion.

Mme Burrus : Par les temps qui courent, les bonnes nouvelles sont les bienvenues. Je me réjouis donc et vous invite à vous réjouir avec moi car le Lausanne Cité du 15 avril dernier qui cite Mme Florence Germond en titrant « Le canton doit nous rétrocéder une part des bénéfiques versés par la BNS ». Pour une fois je suis d'accord avec la majorité socialiste lausannoise et j'espère que la commune de Saint-Sulpice va se battre dans le même sens.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion

M. le Président clôt la séance à 22h03.

Conseil communal

M. Michel Racine
Président

Mme Olga Aguilar
Secrétaire

